

13 - Espaces sportifs de plein air - Programme de travaux 2015 - Demande de subventions

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : Le programme de travaux d'investissement, proposé au budget 2015, se compose de divers travaux d'aménagements, de conservation, d'amélioration d'usages et de sécurité, d'équipements dans les espaces sportifs de plein air.

Dans le cadre de ce programme, il est proposé, au titre des tranches annuelles, ligne 21.412.2128.00506.34000, la répartition suivante :

- Complexe sportif de la Malcombe :	31 000 €
- Court de tennis n° 3 : mise en oeuvre d'un revêtement drainant	
- Court de tennis n° 4 : réfection du revêtement en gazon synthétique	
- Complexe sportif de Rosemont :	1 800 €
- Terrain de bicross : installation d'un portail	
- Complexe sportif de Montrapon :	6 000 €
- Montrapon schiste : installation d'une clôture séparative	
- Complexe sportif des Orchamps :	1 500 €
- Aménagement d'une aire d'entraînement	
- Terrain d'EPS Chamars	19 000 €
- Aménagement d'un terrain de streetworkout	
- Autres sites :	52 618 €
- Interventions diverses sur autres installations sportives	
- Travaux d'adaptation pour équipements sportifs	
- Travaux spécifiques sur terrain UFR rugby	
TOTAL	111 918 €

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme de travaux ci-avant proposé,
- autoriser M. le Maire à solliciter des aides financières de tout partenaire susceptible de soutenir ces opérations, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, après mise en concurrence.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 8 avril 2015.